



« Le cellettois »

Informations



Informations d'ordre général

1 / Transfert des compétences eau et assainissement au syndicat Sioule et Morge

La proposition de loi pour la suppression du transfert obligatoire des compétences eau et assainissement a été définitivement adoptée par le sénat en seconde lecture.

Une fois promulguée, la loi mettra fin à l'obligation faite aux communes de transférer aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) les compétences eau et assainissement au 1er janvier 2026. Pour l'instant la promulgation n'a pas été exécutée.

Toutefois la municipalité de La Cellette, bien que peu favorable au transfert de ces compétences, mais devant l'incertitude de l'État dans ses prises de décisions, a décidé par délibérations du conseil municipal en date du 9 avril 2025 de confier la gestion de la compétence eau et assainissement de la Commune au Syndicat Sioule et Morge avec effet au 1^{er} janvier 2026.

Le syndicat effectue déjà pour la commune les contrôles des installations d'assainissements dans le cadre d'une convention.

A savoir également qu'un grand nombre de communes autour de nous lui ont confié leur compétence eau et semblent très satisfaites du service apporté.

Transition / facturation 2025

Pour ce qui concerne la facturation de l'eau émise prochainement par la mairie et en accord avec le syndicat nous allons procéder de manière à ce que le nouvel exercice puisse débuter le 1er janvier 2026. En voici les modalités:

1/ Abonnement : L'abonnement sera facturé du 1^{er} septembre 2024 au 31 décembre 2025 soit sur 16 mois au lieu de 12.

2/ Consommation : Elle sera facturée sur la base du relevé d'index habituel du mois d'août avec référence à celui relevé en août 2024.

3/ Taxes : Seront facturées les nouvelles taxes instituées par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne depuis le 1^{er} janvier 2025 (redevance consommation d'eau potable, redevance performance des réseaux d'eau potable, redevance prélèvement sur la ressource)

Régularisation

Concernant la consommation des 4 derniers mois 2025 elle sera estimée par le Syndicat Sioule et Morge au prorata de 4/12 de la consommation du 01/09/2024 au 31/08/2025 qui lui sera communiquée par la mairie.

Le syndicat ayant alors la compétence il émettra en 2026 une facturation de régularisation pour cette consommation sur la base des tarifs votés en 2025 par le conseil municipal.

Le syndicat informera de son côté chaque abonné sur la réglementation et la tarification du service eau qu'il assurera à chacun d'entre vous à compter de 2026.

A savoir par exemple que le règlement des factures pourra être fractionné en cours d'année.

2 /Fibre optique

Le calendrier prévisionnel de déploiement de la fibre optique sur notre commune dans le cadre de la dernière tranche de réseau 2025-2026 est le suivant selon les termes communiqués récemment par les services du Département.

« Au regard des relevés bâtementaires qui ont fait apparaître un nombre plus élevé de prises à traiter que la moyenne dans votre secteur, nous prévoyons que le déploiement de la fibre au sein de votre commune, puisse se faire jusqu'au 2ème semestre 2026.

3/ Comprendre le pourquoi du « village PAYSAN »

Depuis plusieurs années la commune a ouvert de nombreuses pistes afin de mettre en valeur les atouts naturels et traditionnels de son territoire en s'appuyant sur l'agriculture, la permaculture, la forêt, la biodiversité, les randonnées, la sylvothérapie, le développement durable, le patrimoine et la culture.

Le « Paysan » est celui qui vie sur son territoire rural, pratique l'autoconsommation et cherche à valoriser son village.

Dans une quête de mieux être pour renouer avec l'authentique et l'instant présent, mis au service de valeurs sociales et économiques au bénéfice de la communauté, la municipalité a pensé qu'elle pouvait organiser un autre avenir teinté d'entraide et de collectif en utilisant et perfectionnant les savoirs traditionnels, aidé par la créativité et l'innovation des habitants qui vivent sur son territoire.

Elle a donc décidé, par délibération du 29 mai 2019, d'inscrire cette démarche dans un cadre organisé et adapté au milieu rural, défini comme,

« Territoire des savoirs traditionnels perfectionnés »
sous le concept et marque « **Village Paysan** ».

Cette démarche a pour objectif d'orienter la commune dans deux directions :

- d'une part faire ressurgir le passé, les traditions, les savoirs.
- d'autre part organiser la résilience, l'autonomie, en valorisant les ressources locales (bois, terre, eau, patrimoine), afin d'anticiper les évolutions climatiques et économiques futures.

Ainsi la commune pourra se projeter dans l'avenir en fonction des opportunités, des innovations qui se présenteront à elle. Il faudra les saisir, se les approprier, les mettre en place dans une optique de développement durable.

Dans ce cadre une association a été créée en mai 2022 sous le nom de : **"Nature-Tradition-Patrimoine La CELLETTE"** pour notamment développer la permaculture et la sylvothérapie. Cette dernière développe et gère l'**ECO -PERMACOLE de La Garde**

La fête du Village Paysan a pour objectif de mettre en avant les avancés de cette démarche. Sa première édition organisée en août a été une réussite.

4/ Application ILLIWAP / Rappel

Vous pouvez recevoir les informations et actualités de votre mairie et des communes environnantes qui sont membres de la communauté de communes du Pays de Saint Eloy en téléchargeant gratuitement l'application Illiwap sur votre smartphone et en vous abonnant également gratuitement à la (aux) commune(s) de votre choix.

Retour d'usage !

Afin de connaître la couverture d'illiwap auprès des habitants de la commune et ainsi de mesurer l'intérêt de son usage par la mairie, la mairie souhaite connaître les personnes utilisant déjà l'application

ou qui envisagent de l'utiliser. Nous remercions donc ces personnes de nous le faire savoir par l'envoi d'un message à l'adresse courriel suivante : mairie-de-la-cellette@wanadoo.fr

5/ Inscription sur les listes électorales

Nous rappelons aux personnes nouvellement domiciliées sur la commune, de nationalité française ou ressortissantes de l'Union Européenne, qu'elles peuvent s'inscrire sur les listes électorales tout au long de l'année.

Elles peuvent faire leur démarche soit en se rendant à la mairie en personne aux heures d'ouverture soit en ligne <https://www.service-public.fr>. Dans les 2 cas prévoir un justificatif d'identité et de domicile.

Informations sur les travaux

1/ Terminés ou en cours

Local chasse

L'ancien garage du logement non utilisé est en cours de réaménagement par la commune et la société de chasse.

Une convention d'occupation sera prochainement signée entre la commune et la société afin d'officialiser les choses.

Cuisine salle polyvalente

- Installation d'une porte qui remplace la fenêtre existante et permet l'accès direct entre la cuisine et l'espace extérieur (fours, braséro, pergola)
- Achat et installation d'un four électrique à convection.

Réfection petit patrimoine

Réalisée par le chantier d'insertion « la remaille » porté par l'association Combrailles Entreprendre size à St Gervais d'Auvergne.

Plusieurs sites concernés sur ces 2 dernières années :

- Abreuvoir et lavoir de La Cipièrre (2024)
- Fontaine Le Breux (2024)
- Puits de la Cipièrre (2025)

Fontaine-banc à Chez Tullat (2025) ci-dessous



Fontaine-lavoir Le Fas (2025) ci-dessous



Réfection de la toiture du bâtiment accueillant la Mairie et le logement / achevée en avril



Dépose et pose en cours des couvertures

Réseau d'eau potable

- réfection et mises aux normes des canalisations intérieures, installation et mise aux normes compteurs, peinture extérieure du réservoir.

- peinture des portes au captage eau du tunnel.
- grosses réparations, fuites
- raccordement de différents locaux au réseau
- installation d'une purge et d'une ventouse à La Croix

Blanche

- installation de nouveaux compteurs



2/ Travaux programmés d'ici la fin d'année 2025

Voirie :

Réalisés par le syndicat de Voirie de Menat

- Emplois partiels La Cipiére
- Emplois partiels les Egalennes
- Cordon rue du viaduc
- Bi couches rue de la Mairie

Réalisés par entreprise Dominique

- Fossés
- Saignées
- Ré-empierrement
- Renforcement

Pose de panneaux de signalisation :

Ces panneaux compléteront la signalisation actuelle, ils sont disponibles et seront posés par nos soins dans les mois qui viennent.

Informations Diverses

1/ Enquête de la communauté de communes dans le cadre de l'Analyse des Besoins Sociaux du territoire

Dans le cadre de l'analyse des besoins sociaux, la communauté de communes du Pays de Saint-Eloy a lancé dernièrement une enquête auprès des habitants du territoire. Le lien vers cette dernière est dès à présent accessible sur l'application Illiwap. (réponse avant le 15 décembre 2025)

Des questionnaires en format papier seront également disponibles en mairie après le 25 septembre 2025. Ils seront à retourner en mairie avant le 1er décembre 2025.